

<https://www.aefinfo.fr/depeche/679001>

🕒 7 min read

Le sport à l'école : illustration d'une école qui veut tout faire... seule ? Par Dominique Beck,

Des filières Staps bondées et aux débouchés aléatoires, des installations sportives propriétés des collectivités territoriales, des clubs sportifs et associations locales qui parfois peinent à faire le plein faute d'horaires acceptables par les familles, et au milieu la main mise solide de l'Éducation nationale... Ne serait-il pas temps de revisiter l'organisation du sport à l'école et de rééquilibrer les pratiques sportives des jeunes français en faveur d'acteurs formés, souvent en quête de travail ? Dans une tribune pour AEF info, Dominique Beck, ancien DaseN des Bouches-du-Rhône, suggère "d'aérer un peu un secteur qui illustre, parfois à l'excès, le côté maladroitement possessif d'un système scolaire enfermé dans sa bulle". Il propose de revoir ce fonctionnement dans le contexte actuel d'une meilleure prise en compte des situations locales.



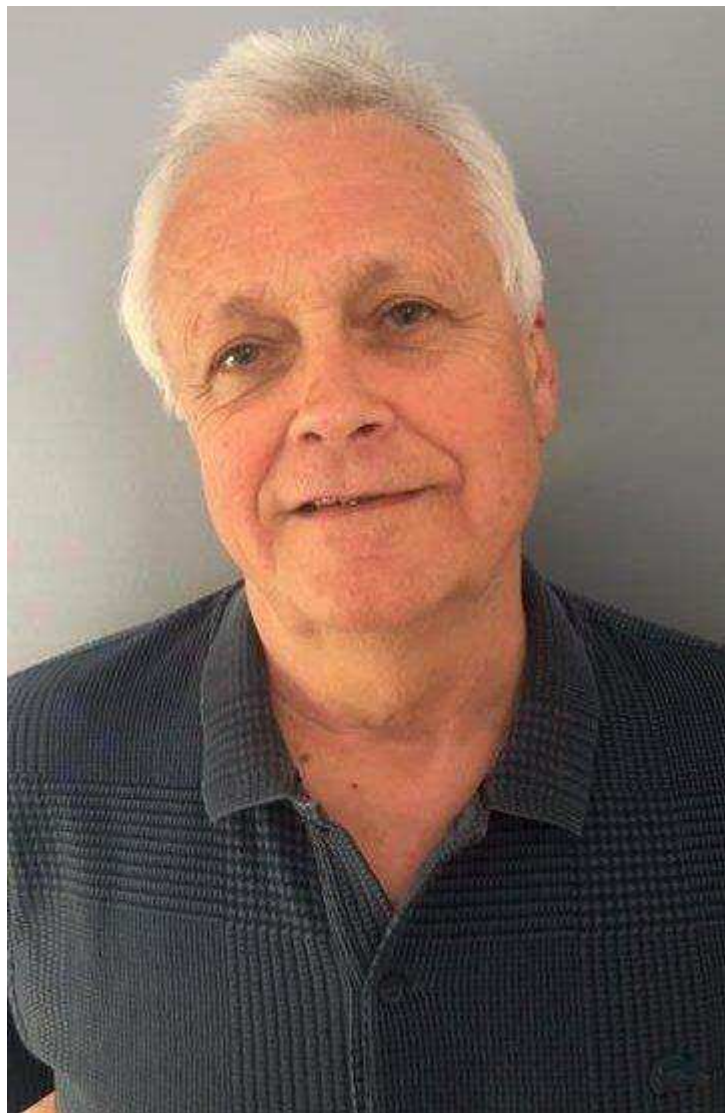
Dominique Beck propose de revoir le fonctionnement du sport scolaire dans le contexte actuel d'une meilleure prise en compte des situations locales. MaxPPP

Premier degré : peut-on faire de chaque enseignant un éducateur sportif ?

Une enseignante remplaçante, sans doute arrivée dans l'urgence, assure un temps d'éducation sportive dans la cour de l'école dans une tenue vestimentaire parfaitement inadaptée à la pratique demandée... À l'heure où le ministre de l'Éducation nationale demande une plus grande pratique sportive dans nos écoles ([lire sur AEF info](#)), son souhait se heurtera-t-il à ce type de contingences ?

Situation probablement pas aussi anecdotique que voudrait bien l'admettre notre institution. Mais posons la question : l'incitation des jeunes français à davantage de pratique sportive peut-elle réellement se passer des compétences existant dans les clubs sportifs et les associations locales ?

La réforme des rythmes scolaires, abandonnée sans avoir été évaluée, proposait de libérer du temps scolaire pour permettre aux enfants de pratiquer, entre autres, des activités sportives. Des acteurs locaux, formés à cet effet, étaient pour beaucoup impatients de mettre leurs compétences au service d'une collectivité locale qui à la fois porte ces structures mais aussi gère les installations sportives dont elle est propriétaire et rend des comptes à ses électeurs. Dans un même temps, cela donnait accès à un revenu à ces professionnels, une expérience accrue et donc une meilleure insertion sociale. Songeons à tous les étudiants et étudiantes qui se bousculent dans la filière ~~Steps~~ à l'université et pour qui le ~~Capes~~ ou l'agrégation d'~~EPS~~ restent un objectif inatteignable.



Dominique Beck

| *Libre de droits*

Une organisation pédagogique à revoir

À l'heure où toutes les synergies sont recherchées, où le plein-emploi est un objectif affiché, où le maillage territorial, local, intégré, est au cœur des réflexions, on peut faire une fois de plus le constat que le partage du temps de l'enfant entre acteurs, différents mais complémentaires, n'est même pas envisagé. Un brin de présomption, une touche de corporatisme et de défense d'intérêts un peu étroite et voilà nombre de jeunes formés, volontaires, en attente d'activités rémunérées, privés de ces dernières. Ce ne sont certainement pas les enfants qui en profitent, malgré toute la bonne volonté des enseignants.

Sans aborder la question du coût de ces évolutions, on peut imaginer une organisation relativement simple : il s'agirait de libérer du temps scolaire, notamment sur le créneau 15h-16h30, quatre jours par semaine, placer à tour de rôle les classes sous la responsabilité d'un professionnel du sport, le plus souvent dans les locaux même de l'école, en accord avec la municipalité gestionnaire des installations. Cela libérerait du temps de travail pour les enseignants(e)s pour de la concertation, de la formation, des relations avec les parents d'élèves, et pour certains d'entre eux/elles la construction d'une véritable continuité pédagogique avec le collège, également au menu de cette rentrée.

Second degré : une problématique différente mais partant d'un même réflexe "possessif"...

Qu'en est-il dans nos collèges et lycées ? Les élus locaux, acteurs associatifs, professionnels du sport, se heurtent souvent à des difficultés pour positionner leurs activités dans l'emploi du temps global des collégiens et lycéens.

Propriétaires des installations sportives, marqueur de leur engagement au service des jeunes dont ils ont en partie la responsabilité éducative, les acteurs locaux, élus comme professionnels formés et investis, regrettent souvent le peu de contacts qu'ils ont avec les enseignants d'EPS, à l'exception des temps de mise à plat des calendriers d'utilisations des installations et des récriminations émises, quand tout n'est pas parfait... Les utilisateurs n'étant pas les payeurs, ces situations sont fréquentes.

Réexaminer la place de l'EPS dans la construction des emplois du temps

Pour beaucoup de personnels de direction, surtout en collège, l'emploi du temps de tous les acteurs, équipes pédagogiques et élèves, se structurent en premier lieu autour des exigences des professeurs d'EPS, eux-mêmes contraints par l'utilisation des installations sportives à "partager" avec d'autres acteurs, clubs sportifs, associations, etc.

"Intégrer les heures d'EPS dans la construction globale du temps scolaire n'est pas un facteur facilitant sur le plan des apprentissages"

Ce n'est ni logique, ni souhaitable et ne sert en rien l'intérêt pédagogique de l'élève. Combien de nos élèves se retrouvent-ils avec une heure de cours d'enseignement général de 16 à 17 heures après deux heures d'EPS ?

Sans remettre en question la nécessité d'activités sportives pour nos jeunes, ni le professionnalisme des enseignants concernés, le constat est évident : intégrer les heures d'EPS dans la construction globale du temps scolaire n'est pas un facteur facilitant sur le plan des apprentissages.

L'UNSS : autre illustration de la réticence du système scolaire aux partenariats locaux

Concernant les activités sportives optionnelles, via les associations sportives scolaires, fallait-il les intégrer pour les élèves dans l'emploi du temps des enseignants d'EPS au détriment d'autres acteurs tout aussi formés, professionnels mais souvent beaucoup moins bien insérés socialement ?

Sans remettre en cause le professionnalisme des enseignants, la question se pose du partage du temps des jeunes, ainsi que du partage du "gâteau financier" qui est en jeu. Beaucoup de clubs sportifs, d'associations reconnues, peinent à inscrire des jeunes car ces derniers sont sollicités au sein de leur établissement.

Si l'on veut vraiment intégrer nos jeunes dans leur territoire, il serait temps de laisser davantage de champ aux initiatives locales, aux acteurs locaux, qui, souvent, ont des difficultés à convaincre un public trop captif au sein des établissements scolaires. Il y aurait là aussi des opportunités d'emploi pour des jeunes formés mais ne pouvant accéder au statut privilégié de professeur d'EPS.

Faut-il rééquilibrer l'enseignement du sport et les pratiques sportives entre Éducation nationale et acteurs locaux ?

Vouloir obstinément préserver un maximum du temps de nos jeunes au sein de l'école répond certes à un fonctionnement centripète de l'institution bien ancrée dans les mentalités et intérêts corporatistes mais pas nécessairement aux intérêts pédagogiques et sociaux des jeunes français. Qu'en pensent les parents d'élèves ? Tout confier à l'école est facile... On entend rarement leurs représentants sur ces questions d'emploi du temps absurdes au plan pédagogique ! Activités sportives réglementaires ou optionnelles inscrites au forceps pendant la pause méridienne, en fin de journée quitte à renoncer aux transports scolaires, le mercredi après-midi au grand désespoir des clubs sportifs locaux !

Voilà un beau sujet à discuter, à l'heure où les pouvoirs publics parlent beaucoup de concertation à l'échelle d'un territoire.

Generated with Reader Mode